



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 25 novembre 2024 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjointes,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme
Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M.
Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, M. Jean-Paul
PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément
SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ

4 - INFORMATION POUR L'ANNÉE 2024 DES SOMMES ALLOUÉES DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES

Il est rappelé à votre assemblée la délibération n° 30 en date du 9 avril 2018 modifiant le cahier des charges et le fonctionnement de l'opération façades, instaurant un nouveau règlement (annulant et remplaçant le précédent dispositif), et donnant délégation au Maire sur l'attribution des subventions opérations façades.

Il est précisé à votre assemblée que les modifications apportées sur ce même règlement concernaient des sujets de fond (prise en compte de trompes-l'œil, de la réparation d'éléments patrimoniaux, et validation par le Conseil municipal de correction d'erreurs matérielles).

L'article 6.4 de ce règlement en vigueur précise que Monsieur le Maire est tenu d'informer le Conseil municipal de l'attribution des sommes allouées (propriétaires, montants totaux engagés par façade).

Conformément au règlement de l'opération, voici le détail des sommes allouées pour l'année 2024 :

Bénéficiaires	Montants HT des travaux	Sommes allouées
SERVAT René	Façade 1 : 2 740.00 €	822.00 €
WILLEMS Philippe	Façade 1 : 4 770.00 €	1 431.00 €
VILLA Philippe	Façade 1 : 5 286.19 € Façade 2 : 9 228.80 €	4 354.50 €
SCI Carladien / DOZOL Thierry	Façade 1 : 47 592.77 €	3 100.00 €
Sylvie Berson	Façade 1 : 17 426.25 €	4 349.50 €
SCI Soline	Façade 1 : 14 155.38 € Façade 2 : 2 376.00 € Façade 3 : 18 078.97 €	9 078.11 €
PERICOU Dominique	Façade 1 : 9 894.49 € Façade 2 : 7 177.64 € Façade 3 : 7 252.45 €	6 023.31 €
TOTAL		29 158.42 €

Par ailleurs, l'opération façades s'inscrit en complémentarité de l'OPAH-RU pour soutenir la rénovation patrimoniale en cœur de ville (délibération du 27 septembre 2021).

A titre informatif, les aides aux travaux attribuées par la commune d'Oloron Sainte-Marie sur l'année 2024 s'élèvent à :

- Propriétaires occupants : 5 000 € représentant 5 logements,
- Propriétaires bailleurs : 28 000 € représentant 23 logements.

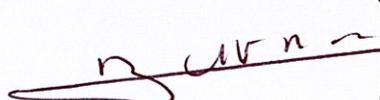
Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

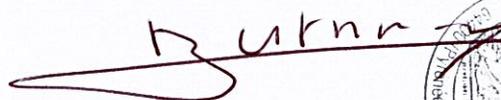
- **PREND ACTE** de l'attribution des sommes allouées dans le cadre de l'opération façades pour l'année 2024.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 novembre 2024.
 Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 28/11/2024



Bernard UTHURRY